

# Matières **interdites** dans les conteneurs / bacs à déchets :



## Appareils électriques ou électroniques

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

- Petits électroménagers
- Petits appareils électriques
- Télévisions, lecteurs vidéo/DVD, radios
- Ordinateurs et périphériques
- Cuisinières et lave-vaisselles
- Laveuses et sècheuses

## Appareils réfrigérants

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs et déshumidificateurs



## Matières recyclables

Ces produits peuvent être déposés dans le bac de récupération.

- Papier et carton
- Verre
- Plastique (catégories 1, 2, 3, 4, 5, 7)
- Métal

## Meubles et matelas

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité ou déposés lors de la collecte des gros rebuts.



## Résidus domestiques dangereux (RDD)

Ces produits peuvent être apportés dans les dépôts de RDD ou à l'écocentre de votre municipalité.

- Peinture, vernis et solvants
- Huile à moteur usagée
- Téléphones cellulaires
- Aérosols
- Oxydants
- Bonbonnes de propane
- Pesticides et engrais
- Cartouches d'encre
- Produits nettoyants
- Ampoules fluocompactes
- Thermomètres
- Extincteurs domestiques
- Piles alcalines et rechargeables
- Tubes fluorescents
- Contenants de peinture en métal vides



## Matériaux de construction et de démolition

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.

- Bois, branches et arbres de Noël
- Gypse / Métal
- Matériaux secs non recyclables
- Béton, brique, pierre et ciment
- Couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.)
- Bardeaux d'asphalte
- Appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier)



## Pneus et batteries d'automobile

Ces produits peuvent être apportés à l'écocentre de votre municipalité.



# Pourquoi trier à la source ses matières résiduelles ?

**Nous devons poursuivre nos efforts, car trier nos matières résiduelles permet :**

- de réduire considérablement le volume des déchets qui sont apportés au site d'enfouissement;
- de minimiser les problèmes environnementaux qui découlent de l'enfouissement des déchets;
- d'engendrer des répercussions positives pour l'environnement, la société et l'économie.

La **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** vise à créer une société sans gaspillage par une saine gestion de ses déchets. La réduction de la quantité de matières enfouies représente un défi de taille.

# Ensemble, nous pouvons y arriver!

**Pour plus d'information,  
communiquez avec  
votre municipalité:**

**ESTÉREL**

115, chemin Dupuis  
450 228-3232

**LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

47, de l'Église  
450 226-3117

**MORIN-HEIGHTS**

567, du Village  
450 226-3232

**PIEDMONT**

670, Principale  
450 227-1888

**SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

1881, chemin du Village  
819 327-2044

**SAINTE-ADÈLE**

1381, boulevard de Sainte-Adèle  
450 229-2921

**SAINTE-ANNE-DES-LACS**

773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs  
450 224-2675

**SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON**

88, chemin Masson  
450 228-2543

**SAINTE-SAUVEUR**

1, Place de la Mairie  
450 227-4633

**WENTWORTH-NORD**

3488, route Principale  
450 226-2416

**Le bon déchet  
à la bonne place!**



**Sachez faire le tri**



Régie intermunicipale  
des déchets de la Rouge

